

Conformité :

Directive relative aux marchés d'instruments financiers (MiFID).

La communauté financière doit faire face à de nombreux défis. Grâce à son offre de données mondiales extrêmement complète et de grande qualité, SIX Financial Information aide les acteurs du marché financier à se mettre de façon durable en conformité.

Que dois-je savoir sur la directive MiFID ?

Le 30 avril 2004, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont adopté la directive relative aux marchés d'instruments financiers (MiFID). Cette directive a établi un cadre qui a été intégré dans les lois nationales des 30 Etats membres de l'Espace économique européen (EEE [27 Etats membres de l'UE plus l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège]) le 1^{er} novembre 2007. Bien que la directive MiFID n'affecte pas directement des pays comme la Suisse ou les Etats-Unis ils ont été amenés à analyser avec la plus grande attention les implications possibles pour leurs institutions financières. L'objectif premier de la directive MiFID est de fournir un cadre légal aidant l'émergence d'un marché financier unique transparent au sein de l'UE, concentré sur quatre aspects principaux :

- Efficacité du marché (en termes de compétitivité et de transparence des transactions).
- Protection des investisseurs.
- Harmonisation des règles commerciales.
- Coopération entre les régulateurs.

Qui est impacté ?

La directive MiFID impacte fortement le paysage financier de l'ensemble de l'Europe, comme pour les conseillers financiers qui gèrent les fonds de leurs clients ou traitent avec des clients domiciliés dans d'autres pays de l'UE.

Quelle aide pouvons-nous vous apporter en matière de conformité ?

SIX Financial Information met à votre disposition des données complètes vous aidant à respecter les impératifs de la directive MiFID. Si l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA – European Securities and Markets Authority) ou d'autres organismes officiels

annoncent de nouvelles exigences liées à la directive MiFID, nous les intégrons et les mettons en œuvre dans nos produits. Nous offrons notre expertise acquise grâce à notre participation active dans des organismes et associations tels que l'ANNA (Association of National Numbering Agencies), dont nous sommes l'un des membres fondateurs, la FISD (Financial Information Services Division of the Software and Information Industry Association), dont nous sommes membre du Comité exécutif, et de divers groupes de travail de l'ISO. Nous avons également participé à des groupes d'experts MiFID. Vous avez la garantie que nos données sont toujours le reflet des dispositions réglementaires en vigueur. Les données structurées et codées de SIX Financial Information permettent un traitement automatisé. L'infrastructure et les interfaces que nous utilisons peuvent être adaptées à vos besoins pour faciliter vos processus opérationnels.

L'offre de données SIX Financial Information

Quelles données offrons-nous dans le cadre de la directive MiFID ?

Nous répondons parfaitement à toutes les exigences de la directive MiFID en termes de données de référence. Celles-ci sont facilement accessibles via nos applications de visualisation et notre produit VDF. Par ailleurs, les données de marché (pré- et post-négociation) sont également disponibles dans MDF et dans notre produit de visualisation Telekurs iD. Nos produits d'information incluent les données suivantes, toutes concernées par la directive MiFID :

– Instruments financiers complexes/non complexes (au sens de la directive MiFID)

La classification d'un instrument financier parmi les instruments complexes ou non complexes (au sens de la directive MiFID) a une influence directe sur les conseils que les banques prodiguent à leurs clients. Sur la base d'un ensemble complexe de règles, nous classons les instruments financiers dans l'une des deux catégories.

– Instruments soumis au reporting (MiFID reportable instruments)

Les transactions liées à des instruments financiers cotés sur des marchés réglementés doivent faire l'objet de rapports transmis aux autorités de surveillance. Nous signalons les instruments concernés par la mention « MiFID reportable instruments ».

– Sélection des « Best Trading Venues »

La politique « Best Execution », exige que les courtiers connaissent, entre autres, les « Best Trading Venues » pour chaque instrument financier. Ces places boursières sont décrites dans Valordata Feed au moyen de 12 critères différents et sont fournies dans les structures de données correspondantes. Les structures nécessaires à la communication du marché le plus pertinent en termes de liquidité au sens de la directive MiFID, sont également disponibles.

– Actions admises à la négociation sur un marché réglementé

Cette désignation indique si une action est admise à la négociation sur un marché réglementé. Si des données supplémentaires concernant l'inscription à la cote sont disponibles, celles-ci seront fournies.

– Actions liquides MiFID

Les régulateurs déterminent quelles actions sont définies comme « liquides » (au sens de la directive MiFID) sur la base du nombre moyen des transactions (> 500) et du chiffre d'affaires quotidien moyen enregistré (> EUR 2 millions). On estime qu'environ 500 actions seront classées comme « actions liquides » au sein de l'EEE. Les régulateurs doivent mettre à jour cette liste au moins une fois par an. Si des données supplémentaires sur cette désignation sont disponibles, celles-ci seront fournies.

– Classification des places boursières

Conformément aux catégories déterminées par la directive MiFID, les places boursières sont classées de la manière suivante :

– **Marchés réglementés** : Nous continuerons à gérer ces places boursières en tant que sociétés et en tant que places boursières dans VDF en leur attribuant leur propre « G-Key » (code de société SIX Financial Information) et code de bourse (BC).

– **MTF/Internalisateurs systématiques** : ces plates-formes seront gérées dans VDF en tant que sociétés et en tant que places boursières et se voient attribuer leur propre « G-Key ».

– Groupes de produits et segments de marché/ heures de transactions

Dans le cadre de la politique de « Best Execution », les investisseurs doivent avoir l'assurance que leurs ordres seront exécutés de façon optimale. Pour ce faire, les courtiers doivent bien connaître les groupes de produits, les segments de marché et les heures de transactions par segment de

marché pour chacune des places boursières concernées. Nous avons créé des structures de données appropriées permettant de mettre ces informations à la disposition des clients. Par ailleurs, il est possible de connaître précisément, pour chaque instrument, les places boursières et les segments de marché sur lesquels des ordres peuvent être passés.

– Autorité compétente

Chaque instrument financier concerné par la directive MiFID est assigné à une autorité compétente, celle-ci étant l'autorité de surveillance nationale responsable de l'instrument en question. Les entreprises d'investissement sont tenues de leur adresser leur rapport de transactions. Nous avons créé des structures appropriées permettant de communiquer l'identité de ces autorités.

– Données spécifiques MiFID par pays

Au Danemark par exemple, les titres adossés à des crédits mobiliers (ABS) sont classés comme des instruments non complexes, ce qui n'est pas conforme avec la directive MiFID. Nous procédons en conséquence à un marquage de ces instruments et fournissons les données correspondantes.

SIX Financial Information vous aide à vous mettre et à rester en conformité grâce à son offre de données mondiales de grande qualité :

- Savoir quelles données sont pertinentes en termes de conformité réglementaire (classifications MiFID des instruments, « Best Trading Venues », etc...).
- Fonder vos analyses sur des données cohérentes et fiables fournies par notre base de données.
- Rester constamment informé sur toutes les réglementations MiFID applicable.
- Nous nous chargeons de tout le travail de clarification mené avec les régulateurs, les autorités et les places boursières, et mettons à votre disposition des données affinées prêtes à être utilisées.

N'hésitez pas à contacter votre Ingénieur Commercial SIX Financial Information pour de plus amples informations sur ce service.

SIX Financial Information
Hardturmstrasse 201
P.O. Box
CH - 8021 Zurich
T +41 58 399 5111

Allemagne +49 69 717 000
Belgique +32 2 790 0500
Espagne +34 91 577 5500
France +33 1 5300 0100
Irlande +353 1 213 0722

Italie +39 02 764 5631
Luxembourg +352 261 161
Maroc +212 522 276 410
Monaco +377 97 977 161
Pays-Bas +31 20 301 2888

UK +44 20 7550 5000
USA +1 203 353 8100

sales.global@six-financial-information.com
www.six-financial-information.com